Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260622-2026_12_06_23-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER
Séance du vendredi 12 juin 2026
20 heures
Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_12_06_23 Participation de la commune aux voyages scolaires

Vu la délibération 2022_07_07_26 actant la participation financière de la commune aux voyages scolaires,
Vu les courriers de demande des familles,
Vu les attestations présentées par Madame la gestionnaire-adjointe du collège Jules Ferry de Bourbriac.

Une subvention de 50€ est allouée aux élèves qui partent en voyage pédagogique avec le collège. Cette subvention est limitée à un voyage par enfant et ce pendant toute sa scolarité au collège. Le montant versé ne peut être supérieur au coût du voyage.
La demande de participation doit être formulée par les familles et ces dernières devront produire un justificatif de paiement fourni par l'établissement scolaire.

Deux demandes ont été présentées à la commune pour l'année 2026 :

- Séjour pédagogique à Londres du 27 avril au 2 mai pour Manon THOMAS
- Séjour pédagogique à Londres du 27 avril au 2 mai pour Leyla THORAVAL

Le conseil municipal décide par :

Présents	11	Pouvoir	0	Votants	11	Absent	0
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention de 50,00 € aux deux collégiennes de la commune ci-dessus dénommées qui sont parties en voyage pédagogique avec leur collège,

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260622-2026_12_06_23-DE

DE RAPPELER que cette subvention est limitée à un voyage scolaire par enfant et ce pendant toute sa scolarité au collège. La demande de participation doit être formulée par les familles et ces dernières devront produire un justificatif de paiement fourni par l'établissement scolaire.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Hélène BAHEZRE

Le Maire
Jean JOURDEN